



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : SIGNATURE D'UN BAIL DÉCISION N° DM-22-467
DEROGATOIRE AVEC LA SOCIETE LILI ET EN DATE DU 20 DECEMBRE 2022
TRALALA POUR LA BOUTIQUE EPHEMERE
SISE 25 BIS RUE RAYMOND DU TEMPLE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code du commerce et notamment l'article L 145-5 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ; délégué à l'administration générale ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société « LILI ET TRALALA » de louer le local situé 25 bis, rue Raymond du Temple afin de vendre ses créations ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune d'offrir une diversité commerciale et de soutenir les artisans-créateurs proposant des produits en prêt-à-porter, accessoires, bijoux, objets de décorations, artistiques ou d'épicerie à l'exclusion de toutes activités de restauration et de préparation de denrées alimentaires ;

D É C I D E

DE SIGNER un bail dérogatoire avec la société « LILI ET TRALALA » dont le siège est situé 23 allée Bayard à LIVRY-GARGAN (93190), représentée par Madame Élisabeth RANVIER, relatif à la location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple, aux conditions suivantes :

Durée : du lundi 16 janvier 2023 à 11h00 au lundi 30 janvier 2023 à 10h00,

Montant du loyer charges comprises : 700 euros ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20221220-lmc1H10440H1-AR
Date de réception en Préfecture : 20/12/2022
Date de Publication : 20/12/2022